

2019-07-08 PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ PIKE RIVER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi, le 8 juillet deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Patricia Rachofsky, Hélène Campbell, Marianne Cardinal et les conseillers Jean Asnong et Stephan Duquette. Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire. La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée à 19h31.
Absence : la conseillère Nathalie Dorais.

2019-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 JUILLET 2019

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que l'ordre du jour du 8 juillet 2019 soit adopté avec ajout au point 8 e)
Demande de creusage d'un fossé chemin du Moulin, et que le point **Affaires nouvelles** reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 8 juillet 2019
4. Première période de questions (10 minutes)
 - a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
 - b) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
5. Suivi des procès-verbaux du 6 mai et 3 juin 2019
6. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

Dépôt du rapport semestriel au 30 mai 2019
(Article 176.4) du code municipal

7. ADMINISTRATION
 - a. Location conteneur pour verre
 - b. Appui au projet Municipalités en action
 - c. MTQ : Entente A35
 - d. Dépôt : réclamation à la sécurité civile/ bris couvert de glace mars 2019
 - e. Réception : lettre de plainte / service de collecte RETIRÉ
 - f. Appui candidature maire Bedford Canton au CA de la FQM
 - g. Paiement facture / réparation clôture parc municipal
 - h. Refus : participation à une étude de regroupement municipal
8. VOIRIE/COURS D'EAU
 - a. Réception prix : fauchage de levée de fossé
 - b. Réception prix : traçage de ligne
 - c. Paiement facture DÉNEXCO / nivelage / chemin Laroche
 - d. Paiement facture / Concassage Pelletier/pierre/chemin Laroche
9. URBANISME ET AMÉNAGEMENT
 - a. Poste #7 au CCU
 - b. REGES
10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a. Paiement facture : sorties mai 2019
 - b. Paiement facture : plaque # civique

11. LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE
 - a. OBNL : PEA : Demande de commandite/ prix Mikinak
 - b. Demande de remboursement / camp de jour
12. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a. RIGMRBM : paiement facture enfouissement ord commerciales
 - b. NOPAC : Paiement facture collecte supp résidentiel le 12 juin
 - c. 405 et 411 route 133/ Crédit de taxes (ord et recyc) Contrat avec NOPAC
13. FINANCES ET IMMOBILISATION
 - a. Contribution 2019 : Fondation Hôpital du HR
 - b. Contribution 2019 : Fondation Hôpital BMP
 - c. Remboursement achat arbres/arbustes
14. BÂTIMENT/HÔTEL DE VILLE
15. Correspondances
16. Rapport des inspecteurs/pour info aux membres du conseil
17. Approbation des salaires versés et à payer
18. Approbation des dépenses incompressibles/ juin 2019
19. Adoption des comptes/ juin 2019
20. Affaires nouvelles
21. Deuxième période de questions/30 minutes
22. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

DÉBUT : 19 h33

Installation des plaques # civique

FIN : 19h48

2019-204 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Il est proposé par **Jean Asnong**,
 Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

2019-205 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
 Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 6 MAI ET DU 3 JUIN 2019

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès-verbaux du 6 mai et du 3 juin 2019.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

Cours d'eau

ZIS / zone d'intervention spéciale (zone inondable)

Dépôt du rapport semestriel au 30 mai 2019 (article 176.4) du code municipal

ADMINISTRATION

2019-206 ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LA RÉCUPÉRATION DU VERRE

1^{ère} résolution

CONSIDÉRANT que le verre n'est pas recyclé à 100% dans les centres de tri;

CONSIDÉRANT une proposition de la Ville de Bedford à faire l'achat d'un conteneur au coût de 1 000\$ pour faire la récupération unique du verre;

CONSIDÉRANT un coût de 43.50\$ par collecte/transport pour amener le conteneur à 2M Ressources de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT un partage du volume de l'ensemble du tonnage du verre et ceci répartie entre 4 municipalités soit : Pike River à 50%, Notre-Dame à 75%, Canton de Bedford à 100% et Bedford pour 1^{er} et 2^e conteneur à 50% et le 3^e à 100%;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Que le conseil municipal fera l'achat d'un conteneur au coût de 1 000\$, et que la collecte du conteneur sera au cout de 43.50\$ par collecte mais ceci par un appel de la municipalité quand le conteneur aura atteint un volume de plus du $\frac{3}{4}$ du conteneur. La répartition du revenu de la vente du verre auprès de 2M ressources sera de 50% remis à Pike River sur l'ensemble du tonnage des 5 conteneurs. Cette proposition sera d'une durée d'une année avec la Ville de Bedford.

Les membres du conseil suivants s'opposent : Stephan Duquette, Marianne Cardinal et Patricia Rachofsky.

Le conseiller Jean Asnong s'absente temporairement et reviens à la table du conseil.

2^e résolution

CONSIDÉRANT que le verre n'est pas recyclé à 100% dans les centres de tri;

CONSIDÉRANT une proposition de la Ville de Bedford à faire l'achat d'un conteneur au coût de 1 000\$ pour faire la récupération unique du verre;

CONSIDÉRANT un coût de 43.50\$ par collecte/transport pour amener le conteneur à 2M Ressources de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT un partage du volume de l'ensemble du tonnage du verre et ceci répartie entre 4 municipalités soit : Pike River à 50%, Notre-Dame à 75%, Canton de Bedford à 100% et Bedford pour 1^{er} et 2^e conteneur à 50% et le 3^e à 100%;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal fera l'achat d'un conteneur au coût de 1 000\$, et que la collecte du conteneur sera au cout de 43.50\$ par collecte mais ceci par un appel de la municipalité quand le conteneur aura atteint un volume de plus du $\frac{3}{4}$ du conteneur.

Pour ce qui est de la répartition du revenu de la vente du verre auprès de 2M Ressources , le conseil municipal de Pike River demande à M. Yves Lévesque plus d'information sur la répartition avant de s'engager. Cette proposition sera d'une durée d'une année avec la Ville de Bedford.

Un vote est demandé pour la 1^{ère} résolution

Pour : 2

Contre : 4

Pour la 2^e résolution

Pour : 4

Contre 1

La résolution # 2 est adopte à l'unanimité.

2019-207 MUNICIPALITÉS EN ACTION

CONSIDÉRANT que les municipalités du pôle de Bedford ont des caractéristiques semblables au niveau démographique et géographique;

CONSIDÉRANT que les ressources humaines, financières et les infrastructures sont limitées pour les petites municipalités;

CONSIDÉRANT que le potentiel de participants par municipalité est limité;

CONSIDÉRANT que les taux de conformité aux recommandations santé sont particulièrement préoccupants pour le pôle de Bedford;

CONSIDÉRANT que les retombées individuelles et collectives d'une meilleure offre de service en saines habitudes de vie sont reconnues;

CONSIDÉRANT que les municipalités du pôle de Bedford souhaitent augmenter leur offre de service pour attirer et retenir les jeunes et leurs familles dans la région;

CONSIDÉRANT que la Table intersectorielle régionale de la Montérégie offre une opportunité aux petites municipalités de 5000 habitants et moins de collaborer ensemble pour améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que notre municipalité répond aux critères de sélection et souhaite collaborer avec les autres municipalités du pôle de Bedford.

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Pike River adhère au projet Municipalités en action. La subvention obtenue par le pôle de Bedford sera pour l'embauche une ressource humaine pour la mise en place d'une table d'actions qui travaillera et réfléchira à la meilleure façon de mettre en commun les ressources, à améliorer les communications intermunicipales et à promouvoir des activités et les infrastructures de loisirs du pôle de Bedford

ADOPTÉ

2019-208 ENTENTE AVEC LE MTQ ET MANDAT AU NOTAIRE

CONSIDÉRANT une entente de gré à gré entre la municipalité de Pike River et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une indemnité d'une emprise ainsi qu'une servitude de non-accès d'une superficie de 1 076.2 m² tel que selon le plan d'arpentage AA-9012-154-13-0897 en date du 18-06-2018 préparé par Luc Bouthillier, a.g. ;

CONSIDÉRANT un montant de 300\$ pour cette indemnité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité avant de conclure une entente désire une rencontre avec les représentants du MTQ ;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Pike River désire une rencontre avec les représentants du MTQ pour discuter de la future trajectoire pour reprendre le chemin Molleur tel qu'indiqué sur le plan entourant le lot 5 452 869.

ADOPTÉ

2019-209 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉCLAMATION À LA SÉCURITÉ CIVILE / BRIS DE COUVERT DE GLACE MARS 2019

ATTENDU un arrêté (#403-2019) du ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux inondations survenues au cours du mois de mars 2019 dans des municipalités du Québec en date du 10 avril 2019;

ATTENDU que ce programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents puisse être mis en œuvre pour les sinistres réels ou imminents survenant avant le 31 mars 2021.

ATTENDU que la municipalité de Pike River figure sur la liste des municipalités sinistrées;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des travaux de bris de couvert de glace pour réduire l'impact d'une inondation imminente;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal déposera une demande d'aide financière dans le cadre du programme général d'aide financière selon l'arrêté # 403-2019.

ADOPTÉ

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE PLAINTÉ / COLLECTE DES ORDURES
CE SUJET EST RETIRÉ

2019-210 APPUI EN FAVEUR DE GILLES SAINT-JEAN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM :

CONSIDÉRANT qu'un siège au Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités est devenu vacant à la suite du décès d'Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du poste pour la sous-région La Haute-Yamaska regroupant les MRC d'Acton, Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités membres de la FQM peuvent voter;

CONSIDÉRANT que Gilles Saint-Jean, maire du Canton de Bedford, a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT que la période d'élection, s'il y a élection, se tient du 8 juillet au 7 août;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'informer la FQM que la municipalité de Pike River appuie la candidature de Gilles Saint-Jean, maire du Canton de Bedford, au poste d'administrateur pour la sous-région La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

2019-211 PAIEMENT FACTURE / REPARATION CLOTURE PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le 8 janvier 2019, il y a eu bris de la clôture du parc municipal;
CONSIDÉRANT la réception de la facture de Interclôtures Structura au montant de 1 390\$ + taxes tel que proposé et étant le plus bas soumissionnaire;
CONSIDÉRANT la réparation faite le 20 juin 2019;
CONSIDÉRANT que selon la résolution 2019-136 les frais seront exigés par l'assureur du conducteur fautif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Hélène Campbell,**
Appuyé par **Stephan Duquette,**
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant de 1 390\$ + taxes à Interclôtures Structura et réclame ce montant aux assurances du conducteur.

ADOPTÉ

2019-212 REFUS/ PARTICIPATION À UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT une séance d'information le 17 juin dernier convoqué par la ville de Bedford pour une démarche vers un regroupement municipal proposé aux municipalités du pôle de Bedford;
CONSIDÉRANT une présentation par les représentants du MAMOH des étapes d'un regroupement;
CONSIDÉRANT que la municipalité de Pike River n'est pas intéressée à faire partie de l'étude d'un regroupement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**
Appuyé par **Stephan Duquette,**
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Pike River avise la ville de Bedford, les municipalités du Pôle de Bedford ainsi que le MAMOH de son refus à une participation d'étude de regroupement municipal de sa municipalité.

ADOPTÉ

VOIRIE/COURS D'EAU

2019-213 RÉCEPTION PRIX/ APPEL DE PROPOSITION / COUPE DE LEVÉES DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT la réception de prix pour la coupe de levées de fossés auprès de fournisseurs selon une liste de la directrice générale;
CONSIDÉRANT l'ouverture des appels de proposition faites devant témoins le mercredi 19 juin 2019 à 12h05;
CONSIDÉRANT le prix de:

- Nivelage MC : 909.99 \$ / coupe = 1^{ère} et 2^e coupe
Coupe supplémentaire : 1 010.90 \$

CONSIDÉRANT la vérification et l'analyse des documents exigés;

Il est proposé par **Stephan Duquette,**
Appuyé par **Jean Asnong,**
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal donne le mandat à Nivelage MC pour la coupe des levées de fossés au montant de 909.99 \$+ **taxes par coupe** ceci selon la conformité des documents exigés. Vérification avant fauchage s'il y a endroit de l'ériochloé velue.

ADOPTÉ

2019-214 RÉCEPTION PRIX/ APPEL DE PROPOSITION / TRAÇAGE DE LIGNES

CONSIDÉRANT la réception de prix pour le traçage de lignes auprès de fournisseurs selon une liste de la directrice générale;

CONSIDÉRANT l'ouverture des appels de proposition faites devant témoins le mercredi 26 juin 2019;

CONSIDÉRANT le prix de:

- Lignes Maska 235 \$ du km
- MTQ 199 \$ du km
- Lignco-Sintra 285 \$ du km

CONSIDÉRANT la vérification et l'analyse des documents exigés;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal donne le mandat à Marquage et Traçage du Québec (MTQ) pour le traçage de lignes au montant de 199.00\$+ **taxes par km** ceci selon la conformité des documents exigés. Lignes axiales et de rives (côté Est Ou Ouest) et 3 ajouts (50km/h au sol) sur le chemin du Moulin et des Rivières ainsi qu'à proximité du panneau indiquant 50km côté Guillet 503 route 133.

ADOPTÉ

2019-215 PAIEMENT FACTURE DÉNEXCO / NIVELAGE / CHEMIN LAROCHELLE

CONSIDÉRANT la réception d'une facture (# 003309) des Entreprises DÉNEXCO au montant de 799.08\$ (taxes incluses) pour des travaux de nivelage sur les chemins Laroche et Tougas ;

CONSIDÉRANT 4 hres de niveleuse et le temps pour 2 voyages de pierre ;

CONSIDÉRANT un montant de 574.88\$ pour le chemin Laroche ;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant total de 799.08\$ aux Entreprises DÉNEXCO et que la partie couvrant le chemin Laroche soit refacturée aux propriétaires concernés sur le compte de taxes 2020.

ADOPTÉ

2019-216 PAIEMENT FACTURE CONCASSAGE PELLETIER / PIERRE / CHEMIN LAROCHELLE

CONSIDÉRANT la réception d'une facture (#10417) de Concassage Pelletier au montant de 285.38 \$ (taxes incluses) pour des travaux de rechargement de pierre sur le chemin Laroche ;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant total de 285.38 \$ à Concassage Pelletier et que celle-ci soit refacturée aux propriétaires concernés sur le compte de taxes 2020.

ADOPTÉ

**2019-217 DEMANDE DE CREUSAGE D'UN FOSSÉ / CHEMIN DU MOULIN
MARTIN BEULAC**

CONSIDÉRANT une demande verbale de la part de Martin Beulac auprès d'un membre du conseil pour faire creuser un fossé sur le chemin du Moulin ;

CONSIDÉRANT que toute demande ou requête doit être faites par écrit (règlement 07-1294) et avec un rapport soumis par le coordonnateur de travaux publics et présenté au conseil ;

CONSIDÉRANT qu'à certain endroit un fil de Bell est enfoui ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec le demandeur est nécessaire pour connaître la tenue de ses travaux ;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise les membres du comté de voirie (Martin Bellefroid, Jean Asnong, Hélène Campbell) avec le coordonnateur des travaux publics M. Gerry Simard à rencontrer M. Martin Beulac.

ADOPTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2019-218 POSTE # 7 AU CCU / VACANT ET RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que le mandat au poste # 7 au sein du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) par la présence de M. Réal Gagnon se terminait le 10 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT un avis public offrant le poste à tous citoyens désirant occuper ledit poste;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre citoyen n'a offert sa candidature;

CONSIDÉRANT que M. Réal Gagnon désire poursuivre un nouveau mandat de 2 ans au sein du CCU;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal accepte la candidature de M. Réal Gagnon et renouvelle son mandat au sein du CCU pour la période du 8 juillet 2019 au 8 juillet 2021.

ADOPTÉ

**2019-219 MODIFICATIONS À APPORTER AUX PLAN ET RÈGLEMENTS
D'URBANISME – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI AU
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

ATTENDU QU'une modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Brome-Missisquoi est entrée en vigueur le 25 avril 2017 par le règlement 08-0616 (REGES- renaturalisation de la bande riveraine);

ATTENDU QUE les municipalités de la dite MRC ont jusqu'au 22 octobre 2017 pour adopter des règlements d'urbanisme de concordance afin de se conformer aux orientations, objectifs, politiques particulières et au document complémentaire du Schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE les procédures de modifications aux plan et règlements d'urbanisme débuteront en janvier 2020 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Pike River demande au Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation une prolongation du délai jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2019-220 PAIEMENT FACTURE / SORTIES DES POMPIERS MAI 2019 SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/PIKE RIVER

ATTENDU la réception de la facture # CRF1900028 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire;

ATTENDU une facture au montant total de **1 206.30\$** pour les sorties du **18, 21 et 25 mai 2019;**

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1900028 au montant de **1 206.30\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie lors des sorties du 18, 21 et 25 mai 2019 sur notre territoire.

ADOPTÉ

2019-221 PAIEMENT FACTURE / PLAQUES # CIVIQUE

ATTENDU un mandat accordé à Spectralite/Signoplus (résol 2019-15) pour l'achat et l'installation de plaques avec # civique au montant de 12 780\$ + taxes;

ATTENDU l'installation faite les 13, 14 et 19 juin 2019;

ATTENDU la réception de la facture pour lesdits travaux au montant de 12 018.15\$ + taxes;

ATTENDU que les frais d'installation fût moins de 762\$ en raison qu'il y a eu moins de perçage de poteau que prévu;

Il est proposé par **Stephan Duquette,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 57265 au montant **13 817.87\$ (taxes incluses)** à Spectralite/Signoplus pour l'achat et l'installation de plaque de # civique.

ADOPTÉ

LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

2019-222 PIKERIVERAINS EN ACTION / DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 4^E ÉDITION DU FESTIVAL DE LA TORTUE MIKINAK

CONSIDÉRANT une demande de la part du comité Pikeriverains en action d'une commandite lors de leur événement de la 4^e Edition du Festival de la tortue, Mikinak du 24 août prochain

CONSIDÉRANT que depuis la 1^{ère} Édition du Mikinak, le festival de la tortue, la municipalité offre un kayak pour le 1^{er} prix;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'achat d'un kayak avec pagaie, gilet de flottaison et kit de survie d'un montant maximum de 600\$ ainsi que le transport et sera le 1^{er} prix lors de la 4^e Edition du festival de la tortue Mikinak 2019.

ADOPTÉ

2019-223 DEMANDE DE REMBOURSEMENT / CAMP DE JOUR FRAIS INSCRIPTION/ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE/ ENFANTS DE NELLIE DENICOURT ET DANNY LAVIGNE

CONSIDÉRANT la réception du formulaire de demande de remboursement des frais d'inscription à des activités hors territoire rempli et signé pour des activités lors du camp de jour offert par les loisirs de la Ville de Bedford;

CONSIDÉRANT la preuve d'inscription au montant total de 1 045.00 \$;

CONSIDÉRANT le paiement en 4 versements de 261.25 \$ chacun;

CONSIDÉRANT la preuve de 2 paiements de 261.25 \$ soit un montant de 522.50 \$;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise un versement de l'ordre de 200\$ à Madame Nellie Denicourt pour le remboursement des frais dispensés des activités lors du Camp de jour offert par les loisirs de la Ville de Bedford pour ses 2 enfants soit 100\$ par enfant par année.

ADOPTÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-224 PAIEMENT FACTURE RIGMRBM COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE / ORDURES COMMERCIALES / 22-5-2019 / 5.84 TM TONNAGE

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la part de la RIGMRBM du tonnage supplémentaire pour la collecte des ordures commerciales le 22 mai 2019 au coût de 472.87 \$;

CONSIDÉRANT que cette 2^e collecte n'était pas prévue au budget 2019;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la 2^e collecte supplémentaire pour les commerces et ceci à même le budget 2019.

ADOPTÉ

2019-225 PAIEMENT DE FACTURE : NOPAC / COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DU 12 JUIN 2019 / ORDURE RÉSIDENTIELLE

CONSIDÉRANT qu'une collecte supplémentaire des matières résiduelles (ordures) a été nécessaire le 12 juin;

CONSIDÉRANT des frais de 1 567.69\$ pour cette collecte non incluse dans le contrat;

Il est proposé par **Stephan Duquette,**

Appuyé par **Patricia Rachofsky,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 88736 au montant de 1 567.69\$ (taxes incluses) à NOPAC pour la collecte supplémentaire des ordures le 12 juin dernier.3

ADOPTÉ

2019-226 CRÉDIT DE TAXES ORDURES / 405 ET 411 ROUTE 133

CONSIDÉRANT un contrat de service entre le 405 route 133 et NOPAC pour les services de collectes et transport des ordures commerciales (405 route 133) et résidentielles (411 route 133);

CONSIDÉRANT que selon le règlement relatif aux taux de taxation pour l'année 2019 # 03-1218 à l'article 2, il est stipulé : *le propriétaire d'un immeuble à usage commercial ou industriel peut être exempté de paiement s'il démontre à la municipalité qu'il détient un contrat particulier avec notre entrepreneur ou tout autre compagnie;*

CONSIDÉRANT le document reçu;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} juin 2019 le tonnage à la régie est à la baisse en raison de la collecte des ordures commerciales indépendante avec les commerçants ;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la direction générale à apporter un crédit de 7 mois (1^{er} juin au 31 décembre 2019) sur les taxes ordures commerciales (405 route 133) de 320.83\$ et résidentielle (411 route 133) de 34.09\$.

ADOPTÉ

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2019-227 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : FONDATION DE L'HÔPITAL DU HAUT RICHELIEU

CONSIDÉRANT une demande de la part de la Fondation de l'Hôpital du Haut Richelieu pour une contribution 2019;

CONSIDÉRANT que selon la résolution 2018-151, il est adopté de contribuer pour une période de 5 ans (2018 à 2022) d'un montant de 0,65\$ par résident;

CONSIDÉRANT que selon les données du MAMOH, un dénombre de la population de Pike River est de 523;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2019;

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**

Appuyé par **Patricia Rachofsky,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 350.00 \$ pour l'année 2019 à la Fondation de l'Hôpital du Haut Richelieu. En se basant sur le calcul suivant 523 (habitants) x 0,65\$ = 339.95\$

ADOPTÉ

2019-228 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : FONDATION DE L'HÔPITAL DE BROME MISSISQUOI PERKINS À COWANSVILLE

CONSIDÉRANT une demande de la part de la Fondation de l'Hôpital de Brome Missisquoi Perkins de Cowansville pour une contribution 2019;
CONSIDÉRANT que selon la résolution 2018-151, il est adopté de contribuer pour une période de 5 ans (2018 à 2022) d'un montant de 0,65\$ par résident;
CONSIDÉRANT que selon les données du MAMOH, un dénombre de la population de Pike River est de 523;
CONSIDÉRANT qu'il est prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2019;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 350.00 \$ pour l'année 2019 à la Fondation de l'Hôpital de Brome Missisquoi Perkins de Cowansville. En se basant sur le calcul suivant 523 (habitants) x 0,65\$ = 339.95\$

ADOPTÉ

2019-229 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / ACHAT ARBRES OU ARBUSTES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a proposé à ses citoyens de faire l'achat d'arbustes ou d'arbres et qu'avec preuve d'achat (facture) un remboursement leur sera accordé de 25 \$ par propriété;
CONSIDÉRANT la réception de factures de :

- Claude Corriveau 1203 rang St-Henri Sud

Il est proposé par **Stephan Duquette**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque à chacun des propriétaires ci-haut listés.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

Rien à signaler

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2019.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M. Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

2019-230 ADOPTION DES SALAIRES VERSÉS MOIS DE JUIN 2019

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les salaires versés et à payer au montant de **5 381.37\$** et ceci pour le mois de juin 2019 soit : 2 915.17\$ salaire mensuel pour la direction générale et 2 466.20\$ pour les employés.

ADOPTÉ

2019-231 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUIN 2019

Martin Bellefroid	979.21 \$
Nathalie Dorais	340.62 \$
Nathalie Dorais (iPad)	10.00 \$
Jean Asnong	351.26 \$
Jean Asnong (iPad)	10.00 \$
Patricia Rachofsky	340.62 \$
Patricia Rachofsky (I ad)	10.00 \$
Marianne Cardinal	340.62 \$
Marianne Cardinal	10.00 \$
Hélène Campbell	340.62 \$
Hélène Campbell (iPad)	10.00 \$
Stephan Duquette	340.62 \$
Stephan Duquette (iPad)	10.00 \$
AXION (juin 2019)	263.96\$
AXIN (juin 2019/internet pompiers)	68.93\$
Bell IPAD	5.75\$
La Capitale (ass coll juillet 2019)	705.53 \$
CARRA (avril 2019)	372.03 \$
Revenu Canada (DAS mai 2019)	866.34 \$
Revenu Québec (DAS mai 2019)	2 375.08 \$
Hydro-Qc (Luminaires) mai 2019	329.04 \$
Petite Caisse	292.80 \$
Visa Desjardins (essence)	144.00 \$
Visa Desjardins (cartouches encre, envoi mémo)	<u>146.73 \$</u>
TOTAL	<u>8 663.76 \$</u>

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :
Que les dépenses incompressibles du mois de juin 2019 soient approuvées.

ADOPTÉ

2019-232 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2019

Sonia Côté (remb km) juin	34.80 \$
Desjardins Sécurité Financière (RRS) juin 2019	375.92 \$
Bruno Lavoie	229.98 \$
Cabane du Maraicher	238.00 \$
Coop Montérégienne	279.05 \$
Entreprises DENEXCO (nivelage)	1 172.75 \$
GESTIM (26-5 au 22-6-2019)	1 570.23 \$

L'Homme & Fils	137.74 \$
NOPAC (coll ord) juin 2019	1 567.69 \$
NOPAC (collecte recyclage) juin 2019	3 363.50 \$
NOPAC (coll mat org) juin 2019	2 379.98 \$
OMNIVIGIL	2 276.51 \$
RIGMRBM (ord res) 8-5-2019 / 7.9 TM	637.69 \$
RIGMRBM (MO) 2 et 14-5-2019 / 2.79 TM	472.87 \$
RIGMRBM (ord res) juin 9.03 TM	728.90 \$
RIGMRBM (MO) juin 7.51 TM	510.68 \$
Rona	27.13 \$
Sanibert (location toilette chimique)	218.45 \$
Sani Eco (centre de tri) mai 2019 / 6.77 TM	544.87 \$
Sani Eco (centre de tri) juin 2019/4.160 TM	334.81 \$
Solutions Burotic 360	<u>296.56 \$</u>
TOTAL	<u>19 418.23 \$</u>

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que les comptes dus au mois de juin 2019 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Le conseiller Jean Asnong amène des sujets :

- Transcanada Energie / travaux chemin Molleur / enlèvement de la pierre dans fossé.
- Rencontre FQM / taxation agricole
- ZIZ (zone d'intervention spéciale) zone inondable
- Radar/ afficheur de vitesse 133
- Garage municipal / rencontre

2019-233 AUTORISATION / RENCONTRE

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le maire Martin Bellefroid à rencontrer un citoyen dans le dossier d'un achat futur pour connaître ses intentions.

ADOPTÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Aucune

2019-234 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la séance du 8 juillet 2019 soit levée à 22h34.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du **8 juillet deux mille dix-neuf** sont effectuées.

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire